



Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
www.ville.saint-remi.qc.ca

AVIS PUBLIC
PÉRIODE DE CONSULTATION ÉCRITE
RÈGLEMENT V654-2020-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (NIVEAU DE TERRAIN)

Aux personnes intéressées par le règlement numéro V654-2020-11.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 19 octobre 2020, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro V654-2020-11 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Niveau de terrain).

Objet du projet de règlement :

Le règlement a pour but :

- de revoir certaines dispositions relatives à l'aménagement des terrains afin d'autoriser des pentes de terrain orientées vers la rue ou vers toute infrastructure de drainage plutôt que seulement vers la rue.
2. **NOTE SPÉCIALE :** L'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, et ce, conformément aux dispositions des arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'à la résolution 20-10-0665. En conséquence, toute personne peut donc, jusqu'au 9 novembre 2020 à 16 h 30, transmettre au soussigné ses observations écrites au sujet du projet de règlement par la poste ou par courriel aux coordonnées ci-dessous :

Service du greffe

105, rue de la Mairie
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Courriel : pderepentigny@ville.saint-remi.qc.ca

Pour être considérées, les observations doivent être faites en s'identifiant par son nom, son prénom et son adresse complète, et en indiquant aussi le numéro du projet de règlement. En outre, compte tenu de la nature de cette consultation, les observations et l'identité de leur auteur revêtent un caractère public.

3. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville au **ville.saint-remi.qc.ca** ou au bureau du soussigné, situé au **105, rue de la Mairie à Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0**, sur rendez-vous seulement, durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h. Il sera possible de prendre rendez-vous par courriel au **reception@ville.saint-remi.qc.ca** ou par téléphone au **450 454-3993, poste 1000**.
4. Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINT-RÉMI, ce 23 octobre 2020

Patrice de Repentigny, notaire
Greffier